

Modification n°1 du PLUi

Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUyk pour l'extension de la zone d'activités économiques de Kérizac à Plouisy

Le projet de modification du PLUi

Le site de Kérizac-Est est déjà affecté par le PLUi à l'extension du parc d'activités de Kérizac, l'une des six zones majeures du territoire communautaire, mais est actuellement fermé à l'urbanisation dans l'attente d'une procédure de modification du PLUi.

L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUyk doit permettre l'accueil d'entreprises, dans un contexte de pénurie foncière pour l'implantation d'activités nécessitant une grande emprise au sein du pôle urbain de Guingamp.

Les évolutions du PLUi porteront sur :

- Le passage en zone 1AUyk au règlement, impliquant la constructibilité immédiate de la zone.
- L'adaptation éventuelle des Orientations d'Aménagement et de Programmation et du règlement de la zone, si cela s'avère nécessaire pour mieux prendre en compte les enjeux d'aménagement identifiés, en matière d'environnement, de paysage, de déplacements, de réponse aux besoins économiques, etc.
- La mise à jour du rapport de présentation.

Guingamp-Paimpol agglomération a décidé de soumettre la modification n°1 du PLUi à évaluation environnementale.

Cette démarche vise à intégrer l'environnement dans l'élaboration du projet, en vue de limiter ses incidences, et à s'inscrire dans une démarche participative, avec la mise en œuvre d'une concertation préalable au cours de la phase étude.

Calendrier prévisionnel

Arrêté de prescription de la procédure 06/2026

Délibérations du conseil d'agglomération
Justifiant l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation 03/03/2026
Fixant les modalités de concertation 07/07/2026

Elaboration du dossier

Concertation préalable 21 juillet au 30 novembre 2026
Bilan de la concertation préalable 12/2026

Finalisation du dossier 01/2027

Consultation de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées

Participation du public par voie électronique printemps 2027

Approbation été 2027

Le site



Le site de Kérizac-est se situe à l'ouest de la commune et du bourg de Plouisy, en bordure des RD767 et RD712, à l'interface entre le parc d'activités économiques de Kérizac, des espaces agricoles et milieux naturels. Il présente une emprise de 10,33 ha appartenant à Guingamp-Paimpol Agglomération, occupée par des cultures agricoles et délimitées par plusieurs haies bocagères.

**Participez à la
concertation préalable
du 21 juillet au 30
novembre 2026**

Registre papier
disponible dans les
dossiers de concertation
mis à disposition en
mairie de Plouisy et au
siège de l'agglomération
à Guingamp, 11 rue de
la Trinité

Registre
dématérialisé sur
<https://www.democratie-active.fr/concertation-m1-plui-gpa/>
Accessible également
depuis www.guingamp-paimpol-agglo.bzh

Courrier ou courriel
auprès de
l'Agglomération :
plui@guingamp-paimpol.bzh

Guingamp-Paimpol
Agglomération

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

+ d'info : www.guingamp-paimpol-agglo.bzh